



Annie Crémont
Productrice

Un sujet chaud pour cette infolettre estivale! Parlons des droits légaux quand vient le temps de faire produire une vidéo pour votre entreprise.

- Q1. À qui appartiennent les droits musicaux lorsque je fais produire une vidéo?**
- Q2. À qui appartiennent les images de la vidéo?**
- Q3. Quels sont mes droits de diffusion pour ma vidéo corporative, est-ce que je peux l'utiliser n'importe où?**

Les droits légaux en vidéo : les droits d'auteurs, les droits d'utilisation et les droits de diffusion

Oh mais quel sujet! Les droits légaux peuvent parfois devenir un sujet lourd, mais fort intéressant.

Une production vidéo est **une œuvre** qui rassemble différents éléments tels que : images filmées ou photos, comédien(ne), figurants(tes), musique, lieux de tournage, effets visuels et sonores, logos, etc. Chacun de ces items détient des droits et c'est à votre maison de production que revient le travail de normaliser l'œuvre pour vous.

Que ce soit pour les droits d'auteurs, les droits d'utilisation d'images ou les droits de diffusion, votre producteur se doit de vous en informer quant à leur durée et leur diffusion.

Les droits musicaux

La musique et les effets sonores sont des incontournables dans une production vidéo. On peut acheter une musique originale dont les droits seront libérés par le compositeur. Vous pouvez aussi vous procurer une musique existante provenant de banques de musiques comme PremiumBeat, Audiojungle, Shutterstock, GettyImage Musique, etc.

Ces plateformes vendent l'utilisation d'une musique libre de droits pour diffuser sans restriction sur le web (votre site internet, vos médias sociaux tels que YouTube, Vimeo, Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.). Mais, il faut bien lire les règles avant l'utilisation. Je vous suggère de vérifier les restrictions de diffusion s'il y en a et la durée d'utilisation.

À noter toutefois que depuis quelques temps, des plateformes comme Artlist.io apparaissent sur la toile et libèrent les droits de leurs auteurs pour une diffusion ouverte aussi large que le cinéma et la télévision.

Les droits de diffusion

Assurez-vous d'avoir le droit d'utiliser et de diffuser la vidéo comme bon vous semble dans vos communications sans date de fin si cela est possible. Il est primordial de savoir que le producteur a comme responsabilité de libérer et/ou négocier les droits de manière à ce que l'œuvre soit utilisée selon vos besoins et ce qui a été convenu au départ.

Dans certains cas, il est possible que les droits de diffusion doivent être renouvelés pour une période déterminée. Par exemple, lorsque vous utilisez les services d'un comédien union ou d'un artiste connu.

Les ententes avec figurants(tes) et comédiens(nes)

Lors du tournage, le producteur a comme responsabilité d'obtenir le consentement des participants à la vidéo selon leur rôle dans le projet. Il devra faire signer un consentement à chaque participant dans le but de protéger son client sur d'éventuels recours.

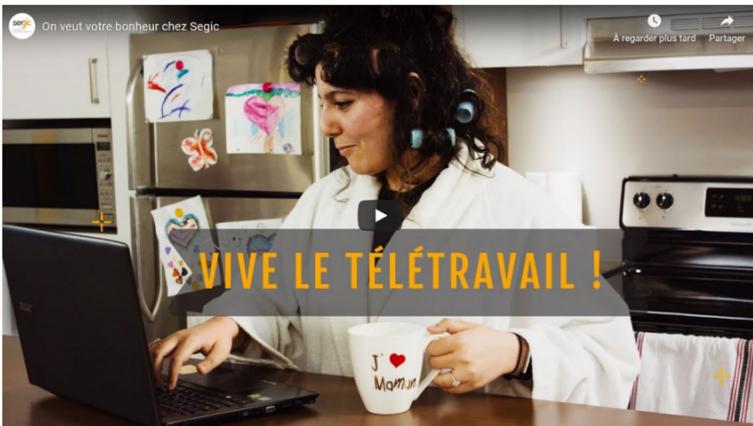


La propriété des images

Les images filmées lors d'une production vidéo appartiennent toujours à la production. Par contre, il est important de prendre en compte que la maison de production ne peut utiliser ces images pour ses propres fins, à moins d'en avoir l'autorisation de son client. Lorsque vous achetez une production vidéo, vous engagez une maison de production qui a pour mandat de vous livrer (une œuvre) un document vidéo final dont les images ont été assemblées avec la musique, les effets sonores et visuels. Les images sources qui ont été filmées pour les besoins de l'œuvre et les autres éléments périphériques sont la propriété de la production. Par ailleurs, il est toujours possible d'acheter à peu de frais la propriété des images en prenant entente avec votre maison de production.

En résumé

C'est le rôle d'une maison de production et du producteur(trice) de gérer la production et de faire la gestion du projet y compris les droits d'auteurs, les droits d'utilisation et les droits de diffusion. La maison de production se doit de protéger ses intervenants et ses clients de tous litiges possibles. Si vous faites vous-mêmes votre production, assurez-vous d'être attentif à tous ces aspects légaux. N'hésitez pas à demander un avis légal auprès d'un bureau d'avocats spécialisés en droits d'auteurs et droits légaux.



En exemple...

Nous vous présentons avec beaucoup de fierté l'une de nos dernières productions que nous venons de compléter pour notre client SEGIC qui consiste en une vidéo recrutement humoristique inédite. Les droits légaux ont été cruciaux dans ce projet vidéo.

Cliquez sur l'image pour visionner.

Créer une oeuvre implique beaucoup d'efforts autant de votre côté que pour votre maison de production. Ces efforts méritent d'être vus avec le plus de liberté d'action possible.

STUDIO DE TOURNAGE DISPONIBLE : 4573, rue Ste-Catherine Est, Montréal

Groupe Réalisation TV possède un studio de tournage à même ses locaux. Ce studio a été conçu spécifiquement pour des formations vidéo, des messages officiels de direction, des témoignages clients ou d'employés (entre autres pour le recrutement de personnel), des entrevues ou des présentations de produits ou services, etc. Nous avons aussi un autre studio disponible pour les productions de plus grande envergure.

